



# Projet éolien Laneuville-Au-rupt

Les problèmes de sécheresse et de fortes chaleurs récurrentes, les rendements en baisse des cultures, l'impact sur les populations d'arbres et l'occurrence de maladies sont autant de signaux de notre quotidien, révélateurs du changement climatique et d'un modèle énergétique à bout de souffle. En combinant la réduction de notre consommation et le développement des énergies renouvelables, nous avons la possibilité, ensemble, d'inventer un nouveau modèle de prospérité, garantissant à tous l'accès à une énergie durable mais également locale.

Aujourd'hui, faire ce choix permet de satisfaire les besoins essentiels de tous, dans un contexte de durabilité sociale environnementale, mais également de réellement dynamiser l'économie locale grâce aux retombées qui en découlent.

Le territoire de la commune présente ce potentiel pour mettre en œuvre cette transition vers un autre modèle énergétique, notamment par la mise en place d'un projet éolien.

Nous avons initié en 2019 des études préliminaires dans le secteur et avons identifié un fort potentiel éolien dans le bois de Palisse. Des études environnementales et techniques ont démarrées en ce début d'année afin de déterminer la faisabilité d'un tel projet.

Nous souhaitons donc vous informer du projet en cours sur votre commune au travers de ce bulletin d'information et vous invitons également à consulter la page internet dédiée qui mettra à disposition de tous les éléments du projet ainsi que les études réalisées.

## CONSULTER LA PAGE INTERNET DÉDIÉE AU PROJET

<http://www.alterrict-france.fr/Laneuville-aurupt>



## 6 à 8 éoliennes

Les emplacements qui dépendent des études à venir intégreront la recherche de l'éloignement maximal des habitations.

## > 24.000 foyers

alimentés en électricité (selon ADEME)

## 30.000 €/ éolienne (4MW)

de retombées économiques pour les collectivités locales tous les ans (dont plus de 20% pour la commune)

## INTERVENT

Intervent SAS est un développeur de projets éoliens créé en 2002. L'un de ses principaux atouts est de disposer d'un savoir-faire spécifique lui permettant de maîtriser toutes les phases du projet, de la conception d'un parc éolien à son financement.

Intervent est une société du groupe ALTERRIC, 350 personnes dédiées à l'installation d'éoliennes et de l'exploitation de plus de 2400MW en Europe.

Un parc éolien est une première étape ouvrant la voie vers de nombreux sujets. Nous nous réjouissons de vous accompagner et de vous faire partager notre vision de cette transition.

## OÙ SE SITUE LE PROJET ?

Dans la forêt de Palisse, au sud du village, le long de la N4.

## OÙ EN EST-ON ?

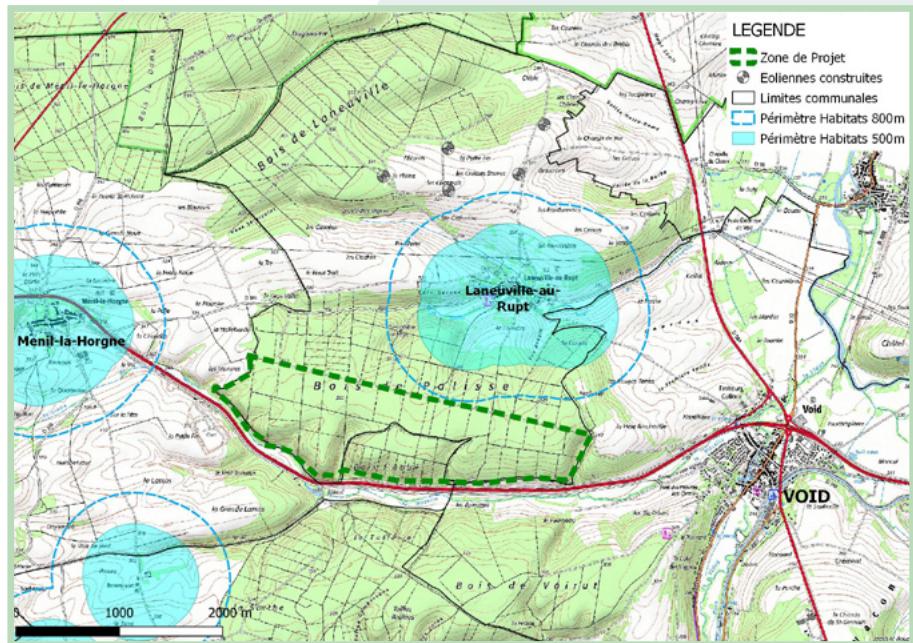
Suite à une recherche régionale sur le potentiel éolien dans le département de la Meuse Monsieur Haurit, responsable de projets, a initié les premiers échanges sur le site.

Une étude environnementale et technique est en cours sur le site et ses environs. En parallèle une étude paysagère va être initiée dans les semaines à venir afin de quantifier les enjeux locaux.

## A SUIVRE ?

Une fois l'étude environnementale terminée, nous serons en mesure de travailler sur des implantations d'éoliennes et de démarrer l'étude sonore qui vise à vérifier l'absence de nuisance au niveau des habitations.

Ces études durent en général plus d'une année, et servent à vérifier que le projet peut se faire. Ces études permettent la rédaction d'une étude d'impact, pilier central de la demande d'autorisation instruite par la préfecture.



## Développement

Prospection : ~ 2 ans  
Etudes détaillées : 1 à 2 ans  
Instruction et demandes d'autorisation : ~ 2 ans  
Financement : < 1 an

## Construction

1 à 2 ans  
puis mise en service

## Exploitation

~ 25 ans  
puis démantèlement

# Comprendre l'énergie éolienne...



## À QUOI SERVENT LES ÉOLIENNES ?

Elles servent à produire de l'électricité grâce à l'énergie du vent. C'est une ressource locale, inépuisable, sûre, non polluante et facilement démontable.

Une éolienne d'une puissance de 3MW produit l'équivalent de la consommation annuelle de 2.000 foyers (hors Eau Chaude Sanitaire, sur la base d'une consommation de 4.200kWh/an [source : Guide éolien de l'ADEME 2019].

Ainsi un projet de 6 éoliennes sur votre commune pourrait fournir pendant 25 ans les besoins en électricité d'environ 24.000 foyers, soit plus de 100 fois la population de Laneuville-au-Rupt.



## L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES EST-ELLE RÉGLEMENTÉE ?

Un parc éolien doit faire l'objet d'une autorisation d'exploiter au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) délivrée par le Préfet.

Ces dossiers demandent des études précises et rigoureuses sur le milieu naturel (les écosystèmes, la faune, la flore, les habitats naturels, etc.), le milieu physique (la géographie, la topographie, l'occupation du sol, etc.), le milieu humain (les activités humaines, les transports, les sites, les monuments, le patrimoine archéologique...) et le paysage.

Elles sont réalisées sur plusieurs années et permettent la définition, avec les acteurs locaux (élus, habitants, gestionnaires et exploitants, chasseurs...) d'une implantation optimale des éoliennes.



## QUE DEVIENNENT LES ÉOLIENNES EN FIN DE VIE ?

La durée d'exploitation d'une éolienne est en moyenne de 20 ans et peut aller jusqu'à 25 ans pour les éoliennes les plus récentes. La réglementation précise, dans l'article L553-3 du Code de l'environnement, que l'exploitant du parc est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site à la fin de l'exploitation.

Dès l'installation du parc, conformément à la réglementation, nous devons constituer les garanties financières nécessaires aux opérations de démantèlement. Le montant fixé par arrêté ministériel s'élève à 100.000€ par éolienne de 4MW.

Les premiers démantèlements réalisés confirment que ce montant correspond au coût réel de déconstruction d'une éolienne. En fin de vie les éoliennes sont démantelées et recyclées:

- L'acier et le béton (90 % du poids d'une éolienne terrestre), le cuivre et l'aluminium (moins de 3 % du poids) sont recyclables à 100 %.
- Les pales, constituées de composite associant résine et fibres de verre ou carbone (6 % du poids de l'éolienne), sont utilisées aujourd'hui comme combustible en cimenterie. [source : ADEME 2019]

**Vous trouverez des réponses à vos questions sur notre site internet <https://www.alterrict-france.fr/des-reponses-a-vos-questions> ou sur [www.eolien-maintenant.fr](http://www.eolien-maintenant.fr), une plateforme de courtes vidéos mise en place à l'initiative des salariés.**